



Synthèse des recommandations pour un SRADDET cohérent avec l'objectif Breizh Cop d'une Bretagne en capacité de s'adapter aux effets du changement climatique

Le rapport 2019 du Haut Conseil pour le Climat (HCC) « **Agir en cohérence avec les ambitions** » analyse la cohérence des orientations et des politiques publiques mises en œuvre par les gouvernants français et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) édictée par la France pour respecter les accords de Paris issus de la Cop 21.

Le constat fait par le HCC est alarmant puisqu'il montre que la France est loin d'atteindre les objectifs fixés par la SNBC en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Pire, les émissions en GES de certains secteurs clés, gros émetteurs comme les secteurs des transports ou de l'agriculture n'ont pas baissé, restant quasiment stables sur les 10 dernières années, alors que l'urgence est de réduire drastiquement et rapidement ces émissions si l'on veut contenir le réchauffement contenu sous la barre des 1.5°C à l'horizon 2100.

La lecture des défaillances observées entre engagements et décisions telles que constatées par le HCC dans le cadre de la politique climatique de la France montre des similitudes avec certaines incohérences ou faiblesses relevées par le Conseil Scientifique Breizh Cop dans le cadre de l'élaboration du SRADDET de la Bretagne, dont l'objectif est de préparer la Bretagne au choc climatique qui s'annonce, et notamment aux risques (mais aussi aux opportunités) que ce choc fait courir à l'économie et à la cohésion sociale de la Région.

Au même titre que le HCC formule des recommandations pour mettre la politique climatique de la France d'avantage en cohérence avec l'impérieuse nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, il nous est apparu important de synthétiser les avis que nous avons émis sur les trois documents qu'il nous a été donné d'analyser (« documents d'orientation », « objectifs » et « cahier des engagements ») sous la forme de 7 grandes recommandations. L'objectif de ces recommandations est de faire en sorte que le SRADDET de la Bretagne permette d'atteindre l'objectif ambitieux qui lui est assigné dans le cadre de la

démarche Breizh Cop, à savoir : *permettre à la Bretagne de s'adapter aux bouleversements climatiques qui s'annoncent, y compris d'en tirer profit là où cela est possible.*

RECOMMANDATION 1

Mettre la question climatique en clé de voute du SRADDET

Le HCC pointe que l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France, bien que traduit dans plusieurs mesures mises en place, n'a pas dans les faits la place centrale qu'il devrait avoir lors des arbitrages, d'autres considérations lui étant préférées (satisfaction de tel ou tel lobby, vues à courts termes, résistance au changement de certains corps sociaux, etc...).

Le Conseil Scientifique de la Breizh Cop a déjà eu l'occasion dans ses précédents avis de pointer que l'objectif affiché par la Région Bretagne de lancer une politique ambitieuse d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets ne se retrouvait que trop modestement dans la liste des 38 objectifs censés définir le contenu de son futur SRADDET, ainsi que dans les engagements pris par la Région elle-même

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il y a fort à parier que l'évaluation ex-post du SRADDET conduira au même avis négatif que celui formulé par le HCC sur la politique climatique et énergétique de la France, si la volonté affichée dans la Breizh Cop de réussir l'adaptation de la Bretagne au changement climatique n'est pas reprise dans le SRADDET comme un élément supérieur d'arbitrage des politiques publiques régionales. Il est fondamental que l'exécutif breton garantisse que l'ensemble des politiques élaborées convergent vers l'atteinte de l'ambition affichée dans la démarche Breizh Cop, à savoir faire de la Bretagne une région exemplaire en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ce succès passe aussi par un décloisonnement des politiques régionales, impliquant probablement une refonte partielle de l'organisation de l'institution régionale elle-même.

Cette cohérence entre ambition et actions est attendue de nos concitoyens, notamment de la jeunesse. L'urgence est là, comme cela est affiché dans le « document d'orientation » de la Breizh Cop, et comme l'actualité de l'été 2019 caniculaire et très sec nous le rappelle. Il est impératif de mettre le document normatif et de cadrage qu'est le SRADDET en adéquation avec cette urgence.

RECOMMANDATION 2

Mieux identifier les domaines dans lesquels la Région a les moyens d'agir vis-à-vis de la question climatique, et mieux identifier les instruments et leviers mobilisables

Le HCC dans son avis souligne que le panel d'instruments de la politique climatique de la France que constituent les normes et réglementations, les choix fiscaux, les quotas échangeables et les subventions doit être renforcé.

Certes, les régions ne disposent pas du même panel d'outils que l'Etat pour agir sur le plan du climat. Néanmoins, les régions, par les subventions qu'elles attribuent à tel ou tel projet ont la capacité de participer à la mise en cohérence des politiques publiques avec l'objectif climatique, en s'interrogeant systématiquement et a priori sur la cohérence entre les subventions accordées et l'objectif global poursuivi d'atténuer et de s'adapter au changement climatique. On pensera par exemple ici aux subventions accordées aux infrastructures

routières et autres aéroports qui ne s'accordent pas immédiatement avec cet objectif, en comparaison de celles accordées au développement du transport collectif qui, elles, sont à priori plus en accord avec ce même objectif.

Les régions ont aussi la capacité de contribuer à la définition de règles et d'agréments, ou à l'édition de labels susceptibles d'encourager certaines activités ou orientations favorables à l'objectif climatique (tant en matière d'atténuation que d'adaptation), ou à l'inverse, décourager des activités et actions défavorables à cet objectif. Encore faut-il que les domaines où l'action est possible, car entrant véritablement dans le champ de l'action politique régionale soient, à priori identifiés. On rappellera, à ce titre, que les Régions ont la charge de quelques domaines particuliers dans lesquels elles peuvent s'engager de façon exemplaire et prioritaire (lycées, déchets...).

Le Conseil Scientifique Breizh Cop a souligné que la démarche préalable à la préparation du SRADDET manquait d'une identification des grands domaines où l'enjeu climatique est central et dans lesquels la Région, seule ou en partenariat, dispose de moyens lui permettant d'insuffler des éléments politiques aptes à atteindre l'objectif Breizh Cop d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les 38 objectifs principaux et sous-objectifs définis dans le cadre de la Breizh Cop ne sont pas équivalents de ce point de vue. *Des priorités doivent être définies*, basées sur des considérations d'efficacité, d'efficience de la dépense publique, de justice sociale et de transparence.

RECOMMANDATION 3

Mieux évaluer les vulnérabilités et leurs horizons temporels

En cohérence avec la recommandation 2, il paraît important d'approfondir la connaissance des risques et des impacts afin d'identifier les vulnérabilités socio-économiques régionales et les horizons temporels d'expression de ces vulnérabilités. Puis dans un deuxième temps, de relier ces vulnérabilités aux changements structurels à opérer pour les atténuer, et aux moyens à mobiliser pour réussir cette atténuation. Cette identification passe sans doute par une mobilisation des structures de recherche régionales, et par la commande à ces structures d'outils de modélisation permettant d'évaluer la vulnérabilité au réchauffement climatique et à ses conséquences dans des domaines comme l'agriculture, la ressource en eau, l'érosion du trait de côté, la santé des populations, notamment en milieu urbain, l'économie du tourisme, etc.

Ces mêmes laboratoires et modèles pourraient être sollicités pour identifier les opportunités associées au réchauffement du climat, notamment dans des secteurs clés pour l'économie bretonne comme l'agriculture et le tourisme.

RECOMMANDATION 4

Identifier les changements structurels à opérer pour préparer la société et l'économie bretonne au réchauffement du climat et à ses conséquences

L'urgence de s'adapter ne peut se satisfaire des seules initiatives individuelles basées sur la prise de conscience d'individus ou de groupes d'individus. Cette politique des « petits pas », certes importante à soutenir a le défaut de porter souvent sur des ajustements facilement acceptables, ne remettant que marginalement en cause certains choix ou activités dommageables pour le climat. Pour réussir l'adaptation au changement climatique et son

atténuation, des changements structurels plus fondamentaux dans les modes de transport, l'urbanisme, la construction, l'agriculture, l'éducation, etc... doivent être opérés, avec pour certains des difficultés à les faire facilement accepter (voir aussi la recommandation 6).

RECOMMANDATION 5

Identifier les inégalités de capacité d'adaptation et mettre en place les mécanismes de solidarité nécessaires à leur aplanissement

Tous les secteurs de l'économie bretonne ne vont pas être impactés de la même manière par le réchauffement climatique, certains comme l'agriculture pouvant être impactés négativement alors que d'autres le seront peut-être positivement, comme le tourisme. Des disparités régionales fortes risquent d'apparaître avec une partie est de la Bretagne plus vulnérable par exemple en termes de ressources en eau que la partie ouest plus fortement arrosée. Une attention forte devra être apportée à ces inégalités, une des recommandations étant de les anticiper au maximum par exemple en développant, en lien avec les recommandations 3 et 7, une évaluation a priori des vulnérabilités, secteur par secteur, et territoire par territoire (on pensera ici notamment aux portions du littoral breton menacées par le risque de submersion marine).

RECOMMANDATION 6

Développer la recherche, l'innovation et l'éducation en lien avec la question climatique

Pour réussir l'adaptation au changement climatique et participer à l'effort national d'atténuation, la Bretagne doit accélérer son engagement dans l'innovation (pour s'adapter au changement climatique), la recherche (pour être en capacité d'innover et de mieux prévenir les effets du changement climatique), ainsi que l'éducation et la formation (pour co-construire les ruptures avec les citoyens, notamment les jeunes, et donc les rendre plus acceptables et acceptées ; pour accompagner les élus dans la mise en place des politiques et stratégies nécessaires). Ces trois domaines (innovation, recherche, éducation/formation) sont apparus peu présents dans les documents préparatoire au SRADDET, alors qu'il s'agit de domaines clés dans le champ traité du changement climatique et de ses impacts, et qui plus de domaines dans lesquels la Région a des moyens d'action. Encore faut-il là également faire tomber des barrières internes à la Région entre des secteurs comme la recherche et l'environnement, par exemple, ou les politiques pourraient être mieux coordonnées.

Cette recommandation 6 concerne également la formation des élus et acteurs des territoires à la question du changement climatique et des vulnérabilités des territoires dont ils ont la responsabilité. Elle concerne également la construction et la mise à leur disposition d'outils de diagnostic et d'évaluation de l'efficacité des stratégies d'adaptation au changement climatique mises en place localement.

RECOMMANDATION 7

Développer l'observation et la construction d'indicateurs permettant d'évaluer les vulnérabilités de l'économie et de la société bretonne au changement climatique, et d'apprécier l'efficacité (ex-ante et ex-post) des politiques d'adaptation mises en place

En lien avec les recommandations 3 et 6, il paraît indispensable de développer l'observation de manière à pouvoir mieux cerner les évolutions du climat aux échelles régionales et locales. L'observation paraît également indispensable pour pouvoir détecter les

vulnérabilités et également évaluer l'efficacité des stratégies adaptatives imaginées et mises en place.

Plus que de créer des observatoires ex-nihilo, il s'agit peut-être plus de mettre en réseau des structures de collectes de l'information ou d'interface entre sciences et décisions publiques déjà existantes et soutenues par la Région (Observatoire de l'Environnement en Bretagne – OEB - et Centre de Ressource et d'Expertise Scientifique sur l'Eau en Bretagne Creseb) avec des laboratoires de recherche ayant les moyens de traiter cette information et de l'intégrer dans des modélisations.

L'observation et l'injection des données collectées dans des modèles est aussi un moyen de réduire l'incertitude et ainsi de faciliter la prise de décision. L'implication des habitants comme collecteurs de données, en les associant par exemple à des programmes de recherche participative est aussi un bon moyen de coupler « observation au service de la décision publique » et « formation/sensibilisation des citoyens ».

La mise en réseau des structures de collecte d'information et ou de médiation à l'interface science-société, et des laboratoires de recherche capables de donner un sens prospectif et d'éclairage de la décision publique à l'information environnementale offrirait l'opportunité de construire les indicateurs nécessaires à l'évaluation de l'efficacité des politiques visant à rendre l'économie et la société bretonnes résilientes au changement climatique.